

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF1949

présenté par
M. Ben Cheikh, rapporteur

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	10 000 000	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	10 000 000
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapporteur spécial propose d'augmenter de 10 millions d'euros les dépenses de fonctionnement du réseau diplomatique.

Il ressort de ses auditions que l'enveloppe de 110,96 millions d'euros que le PLF pour 2026 propose d'allouer pour le fonctionnement du réseau de ses 160 ambassades et 17 représentations permanentes à travers le monde est à peine suffisant pour couvrir les besoins actuels. Alors que d'autres pays investissent massivement dans le développement de leur réseau diplomatique à travers le monde, il serait regrettable que nos emprises à l'étranger se retrouve fragilisées en cas de besoin. Il convient au contraire de mieux les dimensionner et de les doter de moyens adéquats.

Cet amendement prévoit donc de transférer 10 millions d'euros en AE et en CP de l'action 08 *Appui au réseau culturel et de coopération* du programme 185 *Diplomatie culturelle et d'influence* à l'action 07 *Réseau diplomatique* du programme 105 *Action de la France en Europe et dans le monde*. Le rapporteur spécial rappelle qu'il ne souhaite pas baisser les crédits du programme 185 et appelle le Gouvernement à rétablir ses crédits en cas d'adoption du présent amendement.